

Lénalidomide Mylan, gélule - [Lénalidomide]

Remise à disposition 11/04/2025

DCI

Lénalidomide

Indications

● Myélome multiple

- Lénalidomide Mylan est indiqué en monothérapie pour le traitement d'entretien du myélome multiple non préalablement traité chez les patients adultes ayant reçu une autogreffe de cellules souches.
- Lénalidomide Mylan est indiqué en association avec la dexaméthasone, ou avec le bortézomib et la dexaméthasone ou avec le melphalan et la prednisone), pour le traitement du myélome multiple non préalablement traité chez les patients adultes non éligibles à une greffe.
- Lénalidomide Mylan est indiqué, en association avec la dexaméthasone, pour le traitement du myélome multiple chez les patients adultes ayant déjà reçu au moins un traitement antérieur.

● Syndromes myélodysplasiques

- Lénalidomide Mylan est indiqué en monothérapie pour le traitement des patients adultes présentant une anémie avec dépendance transfusionnelle due à un syndrome myélodysplasique à risque faible ou intermédiaire 1 associé à une anomalie cytogénétique de type délétion 5q isolée, lorsque les autres options thérapeutiques sont insuffisantes ou inappropriées.

● Lymphome à cellules du manteau

- Lénalidomide Mylan est indiqué en monothérapie pour le traitement des patients adultes présentant un lymphome à cellules du manteau en rechute ou réfractaire.

● Lymphome folliculaire

- Lénalidomide Mylan est indiqué, en association avec le rituximab (anticorps anti-CD20), pour le traitement des patients adultes présentant un lymphome folliculaire (de Grade 1, 2 ou 3a) préalablement traité.

Laboratoire exploitant

Viatrix Santé

Observations particulières

- Remise à disposition normale du dosage 20 mg depuis mi-mars 2025
- Remise à disposition normale du dosage 15 mg depuis mi-mars 2025
- Remise à disposition normale du dosage 10 mg depuis mi-janvier 2025

- Remise à disposition normale du dosage 5 mg depuis mi-janvier 2025
- Remise à disposition normale du dosage 2,5 mg depuis mi-janvier 2025

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles devant la demande et l'exportation du médicament par les pharmaciens, une mesure d'urgence a été prise en dehors du territoire national, qui a permis de continuer à approvisionner le territoire national et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié au marché national.